

Bulletin d'Inscription-VIDE TA CHAMBRE -

Dimanche 17 novembre 2019 Dès 7h30 pour les exposants Salle culturelle d'Allassac

NOM et Prénom :	
Adresse :	_
Numéro de téléphone :	
Mail:@	_
NON-ADHERENT	
6€ emplacement de 2m sans table	
Nombre d'emplacement : x 6€ =€	
<u>ADHERENT</u>	
4€ emplacement de 2m sans table	
Nombre d'emplacement : x 4€ =€	
Table de 2 m	
Nombre de table : x 2€ =€	
A REGLER LORS DE L'INSCRIPTION:	

À retourner pour le 13 novembre 2019 avec les documents et paiement Bulletin à compléter avec :

TOTAL= €

- Règlement par chèque (À l'ordre de A.I.M.E et vous) ou espèce
- Copie pièce identité
- Déclaration signée ci-dessous à :

VIDE TA CHAMBRE Aurore BODART AIME et vousMairie d'Allassac 19240 Allassac

ou par mail : <u>a.i.m.eetvous@gmail.com</u> Facebook : A.I.M.E et vous allassac

ECLARATION :

Je soussigné	déclare sur l'honneur ne pas être
commerçant, ne vendre que des	objets personnels et usagés(Article
L310-2 du Code du Commerce)	, ne pas participer à plus de 2
manifestations de même nature au	cours de l'année civile (Art R321-9
du Code Pénal).	
Je déclare avoir pris connaissance	e du règlement ci-dessous et de le
respecter.	-
Fait le à à	

REGLEMENTS EXPOSANTS

Article 1 : Le vide ta chambre est réservée aux exposants particuliers, non professionnels.

Article 2 : Si l'exposant est mineur, il devra être accompagné et sous la responsabilité d'un majeur.

Article 3 : Les informations suivantes : nom, prénom, domicile et numéro de la pièce d'identité sont inscrits dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation.

Article 4 : l'inscription est validée lors de la réception du bulletin accompagné de la photocopie de la pièce d'identité et du règlement à l'ordre de A.I.M.E ET VOUS.

Article 5 : Le vide ta chambre se déroule uniquement à l'intérieur de la SALLE CULTURELLE d'ALLASSAC.

Article 6 : Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des bulletins d'inscription et seront numérotés. L'implantation des emplacements est définie par les organisateurs selon les règles de sécurité, et ne peut être modifiée par les exposants. Les tables sont installées et fournies par les organisateurs. L'installation des exposants se fera à partir de 7h30, pour une ouverture au public à 8h30.

Article 7 : Conformément à la réglementation en vigueur, les ventes d'animaux, d'armes, d'aliments et

boissons, copies de CD ou DVD de musique, de films ou de jeux etc... ainsi que des produits inflammables sont strictement interdit.

Article 8: La vente est exclusivement des articles d'occasions.

Article 9 : Les objets exposés sont sous l'unique responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges, tels que pertes, casses, vols pannes ou autres détériorations. Les objets invendus ne peuvent rester sur place.

Article 10 : Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs.

Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation. Article 11 : Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué en cas de désistement des exposants.

Article 12 : Une buvette tenue par les membres de l'Association A.I.M.E ET VOUS sera à la disposition des exposants et du public visiteur. Des boissons chaudes et froides, des pâtisseries / sandwichs seront mis en vente.

Article 13 : Le présent règlement est à disposition et affiché aux entrées de la SALLE CULTURELLE, le jour même de la manifestation. La présence à cette journée implique la prise de connaissance et l'acceptation dans sa totalité du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement, sera prié de quitter les lieux sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement.